

Renvois de réfugiés

## Genève hostile aux expulsions d'enfants durant le cursus scolaire

Vendredi 23 décembre 2016 - Philippe Bach

**Le Conseil d'Etat genevois a écrit à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police, pour que soit minimisé l'impact du renvoi de familles.**

Même le Conseil d'Etat a été choqué, c'est dire. Le Gouvernement genevois a écrit mercredi à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga pour s'inquiéter de certaines pratiques lors d'expulsions de réfugiés à qui l'asile a été refusé. Plus particulièrement le fait de renvoyer des enfants en plein cursus scolaire. La missive a été publiée vendredi, le temps pour la magistrate destinataire d'en prendre connaissance.



*Le Centre de détention administrative de Frambols voit passer de nombreux requérants d'asile déboutés (photo prétexte tirée du film Vol Spécial, de Fernand Meïgar)  
CLIMAGE*

La démarche fait suite au renvoi d'une famille du Kosovo installée à Genève depuis six ans (*Le Courrier de mercredi*). Cette expulsion, intervenue le 9 décembre par vol spécial, avait fait grand bruit dans la commune d'Avully où ces réfugiés résidaient et où les enfants étaient scolarisés.

La missive à la Conseillère fédérale relève le traumatisme subi par cette famille qui l'a conduit à l'exil: en effet, la mère avait été violée devant son fils aîné alors âgé de deux ans. Le stress post-traumatique subi par l'enfant avait entraîné des troubles de langage et des difficultés émotionnelles nécessitant un suivi thérapeutique. Traitement qui avait porté ses fruits et permis son intégration dans l'école du village.

### L'entourage social ébranlé

«Des certificats médicaux ont insisté sur les dangers d'un renvoi qui viendrait briser la stabilité retrouvée par la famille», relève la lettre. Las. Rien n'y a fait. François Longchamp, président du Conseil d'Etat relève qu'au-delà du caractère traumatisant pour les réfugiés à qui l'asile a été refusé, c'est aussi tout l'entourage social qui est ébranlé: camarades de classe, corps enseignant, voisins, etc. Et ces pratiques sont discutables au regard de la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par la Suisse il y a vingt ans, relève le Gouvernement genevois.

D'où son appel à la magistrate fédérale pour que tout soit mis en œuvre afin de minimiser l'impact psychique négatif sur les enfants impliqués. En clair: que les renvois par vols spéciaux aient lieu uniquement durant les vacances d'été et pas en plein cursus scolaire. Le but étant de minimiser les effets négatifs en permettant, par exemple, aux enfants de faire des adieux dans la sérénité à leur classe.

Il s'agit en fait de la pratique prônée depuis des lustres par le Conseil d'Etat. «Cela suppose un peu de planification mais ce n'est pas insurmontable», résume M. Longchamp, «d'autant plus que ces cas sont heureusement relativement rares.» Quatre ou cinq sur une année pour un total de 1400 renvois.